

la pensée de cette union m'est venue plusieurs fois à l'esprit : depuis, j'ai cru remarquer que Nada avait fait un autre choix.

Le regard pénétrant du docteur enveloppa la jeune fille, qui ne pût s'empêcher de rougir.

— Ah ! reprit-elle après un moment de silence, pourquoi ne suis-je pas libre de m'expliquer entièrement ! la démarche que je fais aujourd'hui près de vous vous paraîtrait moins étrange ; je ne puis rien dire, car je suis liée par une promesse que je ne dois ni ne peux violer.

— Je respecte vos secrets, mademoiselle, et lors même que je ne comprendrais très-bien les motifs qui vous font agir, j'estime trop votre caractère pour me permettre le plus petit blâme.

— Combien je serais heureuse de voir ce mariage s'accomplir et que je ne puis-je vous dire les raisons qui me font désirer ce mariage pour Marthe, de préférence à toute autre.

— Eh bien, mademoiselle Elisabeth, s'écria le docteur, comme éclairé d'une lueur subite, je vais maintenant pouvoir vous venir en aide. Ce secret que l'on a confié à votre garde, je pense l'avoir pénétré depuis longtemps déjà.

Elisabeth regarda son interlocuteur avec surprise.

— Il s'agit, fit-il en souriant, du véritable non de Nada, n'est-ce pas ?

— Comment ! vous sauriez...

— Que M. Nada et M. Augustin Vertel ne sont qu'une seule et même personne ; oui, mademoiselle. Dans notre profession, on devient forcément observateur, et il arrive souvent que l'on découvre certaines choses qui échappent au vulgaire.

— Oh ! cher docteur, reprit Elisabeth en s'aninant, employez toute votre influence sur M. Nada, et tâchez, je vous en prie, que ce mariage se fasse. Si l'indentité de M. Nada vient à être connue, et tout finit par se savoir, ma tante ne voudra conserver que sa petite fortune personnelle, et, habituée depuis de longues années à une vie large et opulente, combien elle souffrira ! et notre chère Marthe !

— Je présume, ou plutôt je suis certain que Augustin ne réclamera rien des biens de son père d'ailleurs il est fort riche et, en serait-il autrement, il a trop de noblesse et de grandeur d'âme pour consentir à dépouiller deux pauvres femmes dont l'une porte le nom de son père.

— Je ne doute nullement de la générosité de M. Nada, mais je sais aussi que ma tante et ma cousine aimeraient mieux se livrer au labeur le plus dur que de conserver une fortune qui ne leur appartiendrait plus.

— Hum ! hum ! tout ce que vous dites là est un peu vrai, chère demoiselle, et le cas est fort embarrassant.

(A suivre.)

LE GROGNARD.

MONTREAL, 26 MAI 1882

Loterie.

Il y a que les gouvernements pourris comme ceux de l'Autriche, de la Bavière et d'Espagne qui tolèrent les loteries.

Notre petite province de Québec dont l'administration est pourrie jusque dans le coton, veut imiter les pays où règne la corruption officielle. Elle aussi veut avoir sa loterie.

La loterie, si on monte à son origine, n'a rien qui prévienne en sa faveur.

Elle est née à Rome, lorsque cette ville était sous l'empire des gouvernements les plus corrompus. L'histoire est là pour vous dire qu'à Rome, dans la célébration des Saturnales, on avait imaginé quelque chose d'assez semblable, en distribuant aux convives des billets qui toujours faisaient gagner quelque objet de prix ou bien de simple agrément. C'était là un moyen comme un autre d'égayer un long repas, en raison des bizarres répartitions de lots qu'opérait quelque fois le sort parmi les convives. Dans les fêtes qu'on célébra pour l'éternelle durée de l'empire, Néron étala la plus grande magnificence en ce genre de divertissements. Héliogabale perfectionna même, dit-on, la chose, en s'avisant de distribuer moitié billets heureux et moitié billets malheureux, ou ne donnait droit qu'à des lots ridicules ; ainsi, à côté d'un billet qui faisait gagner six esclaves, s'en trouvait un avec lequel on gagnait six mouches.

Comme vous le voyez l'origine de la spéculation qu'on appelle loterie n'a rien d'honnête dans son origine.

Le gouvernement l'a voulu : nous allons tâter de la loterie comme celle du Sacré Cœur ou celle de Ville-Marie.

Nous reviendrons sur ce sujet dans un numéro subséquent du *Grognard*. Il faut éclairer le peuple avant qu'il ne soit tard.

Chronique de l'audience.

En entrant dans le bureau d'administration du St. Lawrence Hall vous verrez sur le comptoir à la porte de tous venants une pile de cinq ou six cents feuilles de papier. Ce papier est extrêmement doux et soyeux. Il est semi-transparent, très fin et d'une couleur brune tirant sur le jaune. Il ne contient aucune trace d'acide et par conséquent il est tout-à-fait inoffensif pour les muqueuses dans l'économie humaine. Il est connu dans le commerce sous le nom de papier chimique, quoique les gens mal appris lui donne un vocable où il n'y a pas d'euphémisme.

Toutes les cinq minutes, des voyageurs, des pensionnaires ou des habitués de l'hôtel prendront une demi-douzaine du papier en question et disparaîtront par une porte latérale.

— Où vont-ils ?

Lecteurs, vous êtes trop curieux. Ce papier à quoi sert-il ? Vous n'avez pas besoin de le savoir, lecteurs. Tout ce que je puis vous dire aujourd'hui sans me compromettre, c'est que ce papier n'est pas pour votre nez... ni pour celui des personnes qui s'en servent.

Voilà une longue dissertation sur le papier chimique du St. Lawrence Hall et le litige qui doit composer la pièce de résistance de cette chronique judiciaire ne commence pas encore à poindre. Prenez patience, nous y arrivons. C'est précisément ce papier chimique qui a été la cause directe d'un procès célèbre terminé vendredi dernier devant la Cour d'Appel de Montreal. Nous voulons parler de la cause de Hogan, appelant et Dorion intimé.

Il y a environ un an ou dix-huit mois, l'intimé, un jeune homme de bonne famille, se promenait sur la rue St. Jacques lorsqu'il lui prit soudain une envie incontrôlable et impétueuse d'entrer dans le St. Lawrence Hall de s'emparer d'une trentaine de feuilles de ce papier et de se diriger vers la porte latérale susmentionnée. L'appelant qui est le propriétaire de l'hôtel vit entrer l'intimé. Il fronça le sourcil en constatant que son hôte improvisé, prenait le papier en trop grande abondance et qu'il le semait sur son passage. Il y avait évidemment gaspillage. Ce papier lui coûtait un vingtaine de centins la livre et l'intrus ne se gênait pas d'en emporter pour trois ou quatre sous. S'adressant à l'intimé il lui dit de ramasser les feuilles qui jonchaient le parquet en marbre.

Le jeune homme un membre de la haute gomme, se rebiffa et voulut continuer sa course sans prêter aucune attention à cette injonction. La moutarde monta au nez de l'appelant, d'un ton courroucé il demanda à l'intimé s'il pensionnait dans l'hôtel. Sur la réponse négative de ce dernier, l'appelant lui commença d'une voix sévère de sortir de l'hôtel au plus tôt. Comme le jeune monsieur ne faisait aucune mine de s'exécuter, il ordonna à un de ses employés de le jeter dehors.

L'employé ne se le fit pas dire deux fois. Il s'élança sur l'intimé et l'empoignant par le col de sa blouse et le fond de son pantalon, il le transporta avec la rapidité d'une flèche lancée d'une main sûre jusqu'au dehors du St. Lawrence Hall.

Le cramoisie de la honte monta au front du jeune homme.

Il jura ses grands dieux qu'il se vengerait d'une manière éclatante de l'outrage qu'il avait essuyé.

Il ne perdit pas de temps. Il s'adressa à la justice et une ac-

tion pour dommages fut intentée contre le propriétaire du St. Lawrence Hall.

Plusieurs rames de papier furent noircies dans la procédure.

On dépensa des sommes fabuleuses pour les timbres, les honoraires d'avocats et les frais des témoins.

La cour après avoir entendu les parties par leurs procureurs, ouï les témoignages etc., condamna l'appelant à \$25 de dommages intérêts et les frais d'une action de première classe en Cour de Circuit.

L'hôtelier ne se tint pas pour battu.

Il interjeta appel.

Maheureusement pour lui les juges de la Cour du Banc de la Reine confirmèrent la décision de la Cour Inférieure.

Et voilà !

En a-t-on fait du tapage pour deux ou trois sous de papier chimique ?

Quatre ou cinq cents piastres gaspillées en frais de procédure pour une petite envie qui a passé par le système d'un des plaideurs !

Tant il est vrai de dire que les petits effets ont de grandes causes Shakespeare avait raison de dire dans le Songe d'une nuit d'été.

"What fools these mortals be."

A propos de loterie.

Cette véridique histoire s'est passée dans un village du district de Montreal il y a plusieurs années.

Un habitant de St.... arrivé au comble de la misère, retrouve dans un tiroir un billet de la loterie du Sacré Cœur qui croyait-il, devait être tiré le jour même.

C'est sa dernière ressource : jugez de sa joie ! Bien vite il s'habille et par pour Montréal où se fait le tirage, en disant à sa femme qu'il sent qu'il va gagner qu'en tous cas, pour lui éviter l'émotion du doute, il reviendra, s'il a la gros lot, dans un équipage qu'il aura immédiatement acheté.

— Ainsi, c'est bien convenu, dès que tu m'apercevras dans mon équipage à deux chevaux, tu pourras te dire que j'ai ma fortune, et tu jetteras par la fenêtre tous ces vieux meubles qui ne peuvent plus convenir à des gens riches, comme nous le serons tout à l'heure.

Ceci dit, le paysan se dirige tout joyeux vers la ville.

Sur le soir, il repronait la route du village, un peu moins gai ; il n'avait rien gagné à la loterie qui n'avait pas été tiré et qui ne l'a jamais, aussi se demandait-il comment il fallait faire sa rentrée chez lui.

Il en était là de ses réflexions, et tellement absorbé par elles, que, n'entendant pas les cris du cocher de la voiture du seigneur qui venait derrière lui, il fut culbuté et eut la jambe fortement endommagée.

Bien vite le seigneur le fait

monter dans sa voiture et l'installe de son mieux sur les coussins.

On arrive bientôt au village ; mais le pauvre blessé n'était pas au bout de ses peines. Du plus loin que sa femme l'aperçut elle jeta sa table par la fenêtre.

Le pauvre diable avait beaucoup de gestes et cria : Je n'ai pas gagné ! la brave femme, le voyant en voiture, le croyait millionnaire, et, suivant ses ordres du matin, jeta par les fenêtres, chaises, horloge, huche, pelle, pincettes, tout son mobilier enfin.

Probablement le seigneur intervint dans l'affaire, et répara quelque peu les dégats, mais le paysan dut se dire, le soir en se couchant, qu'il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, et que ce n'est que vérité de dire que trop parler nuit.

Toutes les prédictions du *Grognard* s'accomplissent à la lettre. L'assemblée Législative de Québec vient de donner un coup mortel au monopole des abattoirs et la cause des bouchers de Montréal a fini par triompher.

La *Gazette des Campagnes* consacre une longue causerie agricole à la question :

Faut-il semer clair ou épais ? La réponse est bien simple : Il faut s'aimer tendrement.

Les Potaches au Congrès.

Le congrès des lycéens s'est ouvert à Montpellier l'autre jour, sous la présidence du bahutien Potachon, élève de rhétorique, expulsé déjà de trois établissements, et retoqué cinq fois à la moitié du baccalauréatès lettres.

Ont été nommés assesseurs : 1o. l'élève Bézuchet, dit Lesurques du lycée de Toulouse, qui a passé deux cent neuf jours au séquestre, dans une seule année ; 2o. l'élève Froidevaux, qui a cassé un pot de chambre sur la tête d'un pion, dans un mouvement insurrectionnel.

La séance a été ouverte par une allocution du président Potachon, qui a chaleureusement remercié les délégués présents de l'honneur qu'ils lui ont fait, en l'élevant au fauteuil présidentiel.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi relatif à la suppression des maîtres étudiants.

Le Président. — La parole est au citoyen Bréchet, délégué du lycée de Nîmes.

Bréchet. — Je ne fatiguerai pas l'auditoire par de longs et inutiles développements. Je me contenterai de m'écrier : « A bas le pion ! » Je suis sûr qu'en poussant ce cri, je trouverai un écho dans tous les cœurs. (Applaudissements sur tous les bancs.) Qu'est ce qu'était le pion sous l'ancien régime, réactionnaire et clérical ?